

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1577, 1581 et 1580

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Ville de Deux-Montagnes tenue le 9 juin 2016, les règlements suivants ont été adoptés ;

Règlement n° 1577 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règ n° 1454)*».

Ce règlement a notamment pour objet de modifier certains tarifs relatifs aux demandes d'accès à des documents, de modifier certains tarifs pour le service des loisirs et services communautaires, de supprimer le chapitre 4 relatif aux services rendus par le service de police régional de Deux-Montagnes et de prévoir des tarifs concernant les compteurs d'eau.

Règlement n° 1581 intitulé : «*Règlement modifiant le Règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement*».

Ce règlement a pour objet de prévoir l'interdiction de stationnement en tout temps des véhicules sur le chemin d'Oka, des deux côtés, entre la 14^e avenue et la 18^e avenue.

Règlement n° 1580 intitulé : «*Règlement de délégation d'engagement de salarié*».

Ce règlement a pour objet de déléguer au directeur général l'engagement de tout employé qui est un salarié au sens du Code du travail et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Deux-Montagnes, ce 14^e jour de juin 2016.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Robichaud, greffier de la Ville de Deux-Montagnes, certifie que j'ai publié l'avis ci-haut mentionné, en l'affichant sur le tableau de l'hôtel de ville, le 14 juin 2016 et en le faisant paraître dans le journal l'Éveil, édition du 18 juin 2016.

Signé à Deux-Montagnes, ce 20^e jour du mois de juin 2016.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier